



***La lettre infos des adhérents de l'Association de l'Ossau à Katahdin***

n°151

23 mai 2020

Site : <http://ossau-katahdin.fr/>

Courriel : [jean.renault@wanadoo.fr](mailto:jean.renault@wanadoo.fr)

Bonjour,

C'est encore une page d'histoire que nous vous présentons dans cette nouvelle lettre. Bonne lecture

***La Compagnie de la Nouvelle France ou***

***Compagnie des Cent Associés.***

*Par Marie-Hélène Morot-Sir*

La Nouvelle France progressait fort peu malgré les efforts de Champlain.

La compagnie de Rouen sous les auspices du prince de Condé, alors Vice-Roi de la Nouvelle France de 1612 à 1620, puis la compagnie de Montmorency fondée en 1621 du nom du Vice-Roi suivant, le duc de Montmorency, qui avait succédé au prince de Condé, s'étaient fort peu occupées de la toute jeune colonie.



Le Roi Louis XIII avait alors confié à une nouvelle compagnie privée, la “ Compagnie de la Nouvelle France ” appelée aussi des “ Cent Associés ” créée par Richelieu le 29 avril 1627, le développement, la découverte et l'exploitation de la Nouvelle France. Ce fut la première véritable tentative de peuplement et de colonisation de l'Amérique du Nord par la France.

Cette Compagnie des Cent Associés regroupait en effet, comme son nom l'indique précisément, une centaine d'associés, des commerçants, des nobles, des membres du clergé, y compris Samuel de Champlain et Richelieu, qui s'engagèrent par un contrat très précis, à fournir l'argent nécessaire afin de peupler la colonie, en faisant venir sur une durée de quinze ans quatre mille colons, tous Français et catholiques, les Huguenots ne sont alors ni exclus ni rejetés, l'important étant que tous les colons soient avant tout Français. Cette Compagnie doit découvrir, exploiter et développer tout l'immense territoire français de la Nouvelle France, assurer la défense des habitants et du territoire, convertir les Amérindiens et financer des

missions pour cela... En échange de toutes ces conditions, la Compagnie devient propriétaire de toute la Nouvelle France et reçoit le monopole énorme du commerce de la traite des fourrures de castor.

Les Cent Associés doivent apporter chacun 3000 livres et devront également donner la même somme chaque année, mais tous espèrent se rembourser au centuple sur les bénéfices des fourrures. La nouvelle Compagnie va tenir aussitôt ses promesses en affrétant, dès le printemps 1629, trois navires, avec déjà quatre cents premiers colons Français recrutés dans la foulée, tous décidés à aller fonder ce nouveau pays de l'autre côté des mers...

Pourtant rien ne va se passer facilement !

Un traité de paix, le traité de Suze en date du 24 avril 1629 avait été signé entre les deux couronnes, Anglaise et Française, mettant fin momentanément aux guerres entre ces deux pays, mais pourtant cela n'empêcha pas la prise de Québec en juillet 1629 par les frères Kirk/Kirke, des pirates à la solde de l'Angleterre, soit deux bons mois après que le fameux traité de paix ait été entériné ! Cette prise de Québec était donc totalement illégale, puisqu'elle s'était effectuée en temps de paix !

Cependant les nouvelles mettant alors plusieurs mois, avant d'arriver jusqu'en Nouvelle France, personne n'était encore au courant, et encore moins Samuel de Champlain, contraint de subir le siège de Québec puis sa reddition et enfin d'abandonner la petite colonie aux mains des frères Kirk.

Samuel de Champlain avait alors attendu en vain les secours qui arrivaient toujours de France à cette période de l'année, pourtant les vaisseaux de la Compagnie des Cent Associés avaient bien amené des vivres et quatre cents nouveaux colons, ils étaient bien arrivés jusqu'au golfe du Saint Laurent mais ils avaient été interceptés et arraisonnés par les frères Kirk, et avaient été tous emmenés prisonniers à Londres. Aussitôt débarqué en Angleterre, Samuel de Champlain découvre avec étonnement, que la prise de Québec a eu lieu en effet deux mois après la signature de ce traité de paix de Suze.



Cette prise était donc parfaitement illégale ! Il est d'ailleurs immédiatement relâché ainsi que tous les autres prisonniers français, il se rend aussitôt en France et sans plus tarder demande au roi de faire tout le nécessaire, pour que la Nouvelle France soit rapidement rendue à la France, et il presse Richelieu d'obliger l'Angleterre à rendre la colonie. Mais malgré les efforts de ce dernier, le roi Charles Ier d'Angleterre fait durer les négociations, prenant ce prétexte pour obliger Louis XIII à lui verser la dot de son épouse, Henriette de France, sœur de Louis XIII, que la France ne lui avait toujours pas payée. Il attendra pour passer à l'acte, en traînant les pieds !

Cela durera trois longues années, il faudra un nouveau traité, celui de Saint Germain en Laye, signé le 29 mars 1632 pour redonner définitivement la colonie de la Nouvelle France au Roi de France, comprenant aussi l'Acadie et l'île Royale.

Au printemps 1632 Samuel de Champlain et tous les Français qui en avaient été provisoirement éloignés, reviennent enfin à Québec où tout est à reconstruire les Anglais, furieux d'être obligés de s'en aller, avaient tout brûlé et saccagé. Le poste de Québec laissé aux frères Kirk était néanmoins des plus simples, quelques rares maisons, deux ou trois cabanes et c'était encore plus réduit sur l'île de Montréal, et peut-être même n'y avait-il qu'une seule cabane servant de poste de traite à Tadoussac, ou en quelques autres endroits du fleuve Saint Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite.

Il faut rajouter à ces habitations succinctes un commencement d'installation à Trois Rivières, ainsi que ce qui restait des ruines de Port Royal. ! Voilà ce en quoi consistait à ce moment précis, du retour de Samuel de Champlain, la Nouvelle France, où le peu qu'il y avait, était à refaire, et tout le reste à faire !

Samuel de Champlain, au cours des travaux de réfection de Québec, fera construire une petite chapelle qu'il appellera Notre Dame de Recouvrance, aux frais de la Compagnie des Cent Associés, en remerciement d'avoir retrouvé la Nouvelle France.

Lorsque les Wendat-Hurons sont avertis du retour des Français à l'approche de l'été, cent cinquante d'entre eux, avec des canots chargés de fourrures, remontent le Saint Laurent et viennent accoster devant Québec, pour souhaiter un bon retour à la France et à Samuel de Champlain :

« La rivière n'était plus la rivière, le ciel n'était plus le ciel durant ton absence » lui dirent-ils. Ce qui montre l'attachement que les Français étaient arrivés à susciter en ces quelques années. Les Wendat n'ayant pas voulu traiter avec les Anglais, ne s'étaient pas montrés à Québec durant ces trois années, ils avaient accumulé précieusement toutes les fourrures de leurs chasses en attendant le retour des Français.

La facilité avec laquelle les Anglais restituèrent le pays s'explique peut-être parce qu'ils n'y avaient pas encore pris toutes leurs mesures pour s'y établir, en considérant aussi le grand éloignement avec l'Angleterre, seul comptait pour les pirates Kirk le commerce des fourrures.

Le traité de Saint Germain avait expressément interdit que les Anglais, après avoir remis Québec, continuent à commercer avec les « Sauvages », mais malgré cette interdiction, ils persisteront encore quelques temps. Leur manière de se conduire avec eux, avait fait regretter à ces derniers les contacts qu'ils avaient créés auparavant avec les Français.

Par contre, les Anglais n'avaient absolument pas pu approcher les Wendat-Hurons qui ne parurent pas une seule fois à Québec, tant qu'ils y furent.

Au retour de Champlain en Nouvelle France, la Compagnie des Cent Associés est alors dans un état de finances désastreux. Elle avait en effet perdu ses vaisseaux arraisonnés par les Kirk, et tout le financement qu'elle avait englouti dans ce premier voyage pour faire venir de nouveaux colons,

sans même avoir pu encore commencer le commerce des fourrures pour obtenir quelques capitaux. La Compagnie des Cent Associés n'arrivera pas à tenir ses promesses en matière de peuplement, elle n'assurera jamais non plus, ni la sécurité ni la défense des habitants. N'ayant plus aucun moyen financier, elle est contrainte de s'organiser d'une autre manière... C'est pourquoi en 1645 elle cèdera une partie de ses droits à la Compagnie des habitants, composée d'un groupe de colons Français, des personnes riches, car devant pouvoir prendre en charge les dépenses administratives de la colonie et payer une rente de mille livres par an, mais en plus de tout cela il leur fallait faire venir au moins une vingtaine de colons de France, chaque année.

C'est à partir de ce moment que des portions de terres plus ou moins grandes seront accordées à des personnes importantes, de la même façon que dans le régime seigneurial Français, afin qu'elles puissent elles-mêmes recruter des colons et les fassent venir à leurs frais en Nouvelle France, pour travailler sur leur propre domaine. Ces propriétés étaient appelées seigneuries comme sous l'Ancien Régime et le propriétaire était appelé seigneur. Le roi s'en était remis à la Compagnie des Cent Associés pour peupler la colonie, mais la Compagnie s'en déchargera sur des particuliers ce qui ne donnera pas totalement les résultats espérés... Au décès de Samuel de Champlain en 1635 la Nouvelle France compte moins de cinq cents habitants, y compris les coureurs des bois et les pères missionnaires au fond des bois. La Nouvelle France n'est donc toujours qu'un simple comptoir commercial, ce commerce est sans cesse empêché par les attaques Ojibwaises (Iroquoises) et enfin la dernière et principale cause vient des marchands eux-mêmes, ils sont beaucoup plus pressés



d'encaisser leurs profits que de peupler la Nouvelle France.

Le succès de la colonisation réside davantage dans la foi et l'abnégation de certains hommes, tel Robert Giffard chirurgien dans la marine.



Il devint le premier seigneur colonisateur de la Nouvelle France, lorsque la Compagnie des Cent Associés lui concéda un vaste territoire pour qu'il en assure le peuplement. Il donne le nom de Beauport à sa seigneurie, puis il engage un maçon Jean Guyon et un charpentier Zacharie Cloutier pour trois ans et leur donne à chacun mille arpents de terre.

De la même façon, il signe des contrats avec une dizaine de familles qui embarquent de Dieppe avec lui, en 1634. Robert Giffard sera anobli en 1658 par le Roi pour services rendus à la jeune colonie.



Le christianisme n'avait pas encore pris racine parmi ces Premières nations et cette entreprise ne paraissait pas la plus aisée, mais Champlain avec son caractère particulièrement judicieux, capable d'une grande réflexion, était aussi le plus actif et le plus laborieux de tout ce qu'on avait pu voir alors sur ce continent.

*pierreboucher.jpg*

<http://marioromans.unblog.fr/2010/09/>

Après le mauvais coup fait par les frères Kirk, ces « mal sentant de la foi », ces calvinistes, qui étaient même parvenus à pervertir quelques Français, à passer de leur côté et à trahir les leurs, tous des protestants d'ailleurs, - entre autres Jacques Michel, qui leur servit de pilote pour remonter le Saint Laurent - il est alors décidé en haut lieu, que ne partiront désormais pour la Nouvelle France, que des colons catholiques, un point c'est tout ...

Quitte à baptiser à la Rochelle, un régiment complet avant son embarquement pour la Nouvelle France, comme on le verra plus tard pour le régiment de Carignan Salières, où au printemps 1665 cela prit une semaine entière avant que tous aient reçus le baptême, ce qui retarda d'autant le départ des navires.

Vers 1660 la Compagnie affiche néanmoins des résultats probants, au moins 5000 immigrants sont arrivés, composés d'environ 3% de nobles, 8% de bourgeois, le restant de « petites gens » artisans, menuisiers etc. Mais ces nombreuses arrivées sont compensées par deux tiers de retours au bout des trois ans, un grand nombre de décès dus à la maladie ou aux attaques Odioussonnis (iroquoises)... Tout compte fait en 1663, au moment où le roi dissoudra la Compagnie, la Nouvelle France compte à grand peine trois mille habitants, ce qui paraît important sans doute, par rapport au petit nombre de 1627 bien sûr, mais bien peu comparé avec les 90.000 anglo-saxons des colonies de Nouvelle Angleterre le long de l'Atlantique, à la même époque.

Devant une telle situation où la sécurité n'était vraiment pas assurée, où la vie quotidienne n'était remplie que d'insécurité, le nouveau gouverneur de la Nouvelle France, Dubois d'Avaugour n'avait pas mis longtemps à son arrivée, pour se rendre compte de l'état déplorable de la colonie. C'est pourquoi à la mort de Mazarin et à l'arrivée sur le trône du jeune roi Louis XIV il enverra dès octobre 1661, un jeune capitaine, gouverneur intérimaire de Trois Rivières, Pierre Boucher, mettre le nouveau Roi au courant dans les plus brefs délais, et plaider la cause de la Nouvelle France. Il en reviendra en juillet 1662 avec quelques aides bienvenues, mais pas suffisantes ! C'est à dire

avec deux vaisseaux et une bonne centaine de soldats auxquels il rajoutera cent hommes « de travail » qu'il aura lui-même recrutés ayant emprunté l'argent nécessaire pour payer leur passage. Mais surtout Pierre Boucher en revient avec la promesse royale, que la France va prendre au sérieux le grand besoin d'aide des Français sur cette terre lointaine, et va s'occuper enfin de la colonie. Monseigneur de Laval se décidera à son tour à traverser l'Atlantique, il ira lui aussi en France plaider la cause de la Nouvelle France devant la cour, cela renforcera la visite précédente de Pierre Boucher, et finira tout à fait à décider le roi à tenir les promesses qu'il avait faites au jeune capitaine de Trois Rivières, en envoyant des soutiens et des renforts. Néanmoins il faudra encore attendre jusqu'en 1665 pour voir arriver les premiers secours promis, et en particulier le régiment de Carignan Salières.

Le jeune Louis XIV, en arrivant au pouvoir, constatant le peu de résultats de la Compagnie, de la Nouvelle France décidera sa suppression, il reprendra toute sa souveraineté sur le pays, il la dissoudra en 1663, à la place il s'engage dans la création d'un Conseil Souverain sérieux, ce sera la première constitution de la Nouvelle France, sur le même modèle que ce qui existait alors en France, afin que les destinées de ce jeune pays soient enfin, prises en mains.

Effectivement à partir de ce moment-là la population va commencer à progresser. Avec ce Conseil Souverain, la Nouvelle France va cesser d'être une colonie, elle va être gérée exactement comme n'importe quelle région française, que ce soit la Bretagne ou la Lorraine. Le gouvernement de la Nouvelle France comprendra non seulement un gouverneur mais aussi pour la première fois un intendant, et au Conseil Souverain siègera avec eux, l'Evêque et des conseillers. Le premier intendant arrivé sur place, en Nouvelle France sera Jean Talon. Ce sera un intendant particulièrement efficace, dès son arrivée il fera le recensement des 3215 habitants, une population à majorité masculine très jeune. Cela soulignera donc le manque de femmes pour bâtir la colonie et c'est ainsi que le roi décidera finalement l'arrivée de toutes ces nombreuses jeunes femmes, les Filles du Roi. De même les candidats au départ seront davantage motivés par des contrats de trois ans, ils partiront aux frais du Roi, auront un salaire assuré et au bout des trois ans s'ils ont envie de rentrer en France leur retour sera également pris en charge, et dans le cas contraire ils pourront rester en Nouvelle France. Ceux qui partiront avec un tel contrat seront appelés de ce fait « les trente-six mois » !

Jean Talon encouragera les habitants à ne plus tout attendre chaque printemps des vaisseaux du roi, mais au contraire à fabriquer sur place tout ce qu'ils pourront, ainsi ils donnera les moyens nécessaires pour installer la première tannerie ce qui permettra de fabriquer sur place des paires de « souliers » mais aussi des ceintures, des sangles pour les chevaux etc.. Contrairement à ce qui se passait auparavant avec les différentes compagnies de commerce successives privées puisqu'en effet, les roi leur donnant des monopoles entiers de commerce, elles



devaient en contrepartie se charger d'amener à leurs frais les Français qui acceptaient de traverser les mers, et bien sûr, ramener en France ceux qui ne se plairaient pas, mais de ce fait elles exigeaient de ces Français qu'ils fassent la traite des fourrures pour elles afin qu'à leur retour dans

les eaux du saint Laurent au printemps suivant, ils leur amènent des stocks de fourrures permettant à ces compagnies de couvrir leurs frais et mieux encore de s'enrichir ! Evidemment les bateaux de ces compagnies devaient dans ce cas apporter chaque printemps à tous ces premiers habitants de quoi se nourrir toute l'année puisque travaillant à la traite au fond des bois ces Français devenus in fine pour la grande majorité « des coureurs des bois » n'avaient pas le temps de s'occuper de planter et de cultiver quoique ce soit ou même de pêcher et chasser pour leur survie. Il suffisait que les bateaux soient empêchés de venir un seul printemps pour que la population meure de faim.

Louis Hébert a été un cas flagrant de ces contrats que les compagnies faisaient signer à ces premiers candidats au départ. Louis ne désirant pas aller faire la traite des fourrures mais seulement défricher la terre et planter ses herbes aromatiques et ses légumes, la compagnie de Rouen l'empêcha d'emporter la moindre charrue ou le moindre instrument araire qui aurait pu l'aider dans son projet, elle lui coupa considérablement son salaire annuel au moment du départ. Fort heureusement son enthousiasme était tel qu'il défricha à la main y compris les arbres et les énormes souches d'arbres, et aidé de Marie Rollet et de son beau-frère Claude Rollet ils plantèrent un jardin exceptionnel qui permit de nourrir et de soigner la petite population de Québec.

Le sceau de la Compagnie de la Nouvelle France :

Figure allégorique, celle d'une femme debout sur les flots sur champ de fleurs de Lys une croix latine dans une main. « Me donavit Ludovicus Decimus Tertius 1627 » Louis XIII m'a donné en 1627



Le contre-sceau un navire à voile  
« In mare viae tuae » sur la mer est ta voie.



**Note :** Marie Hélène Morot-Sir est déjà venue à Escout pour présenter ses travaux et recherches sur la Nouvelle France. Elle a publié récemment : *Les Femmes dans L'ombre de l'Histoire*



Les Femmes ont tout autant que les Français participé à l'édification de la Nouvelle France, la majorité ne fut pas des héroïnes même si certaines l'ont été dans les grandes plaines de l'Ouest où elles vécurent avec les tribus Cri des Plaines et les Assiniboine, ou sur la piste Chilkoot au moment de la Ruée vers l'or mais particulièrement aussi dans la vie de chaque jour où elles ont élevé leurs nombreux enfants, préservé et transmis leur langue maternelle française, tout comme leur foi catholique, elles ont enduré, fortes et silencieuses, les mille aléas de

leur vie dans ce nouveau pays que tous ces Français, avec elles, étaient en train de bâtir à la force de leur courage.

Si vous voulez en savoir plus, il faut aller sur le site : <http://www.plumedecigale.fr/>